

GARANTIE LOGEMENT POUR LES NOUVEAUX EMBAUCHÉS D'ÎLE-DE-FRANCE ET POLITIQUE LOGEMENT RENFORCÉE POUR TOUS LES SALARIÉS

Un dispositif de Garantie Logement inédit pour les nouveaux recrutés d'Île-de-France, de nouveaux logements et un site totalement renouvelé : l'entreprise se mobilise pour renforcer sa politique logement.

Un engagement fort face au défi des talents en Île-de-France : la Garantie Logement

Avec la Garantie Logement, tout nouveau recruté en Île-de-France bénéficiera d'une solution de logement dans les quatre mois suivant son embauche et dans un rayon de 20 km maximum autour de son lieu de travail.

La SNCF réalise près de 50 % de ses recrutements annuels sur le bassin d'emploi de l'Île-de-France (plus de 2000 par an). Ces embauches concernent tous les métiers avec un marché de l'emploi très concurrentiel, en particulier sur les métiers techniques très recherchés.

Or, trouver un logement en Île-de-France peut se révéler très difficile pour les nouveaux embauchés. De nombreux Franciliens sont contraints de s'installer loin de leur lieu de travail.

Deux modalités d'accès au logement sont proposées en fonction des besoins du ménage : **l'accès direct à un logement adapté en termes de typologie, loyer et localisation ou bien un accompagnement dédié à la recherche de logement pour les cadres.**

Les nouveaux recrutés dont le poste nécessite une période de formation se verront proposer, dans un premier temps et dès le début de leur formation, un logement en résidence meublée. Ils pourront accéder ensuite à un logement pérenne.

Une offre de logements qui se développe

Chaque année, l'entreprise mobilise près de 27 millions d'euros pour le logement via le 1% logement et elle est un acteur majeur du secteur via sa filiale ICF. L'entreprise peut ainsi proposer régulièrement de nouveaux logements partout en France. Au total, chaque année, ce sont près de 2000 cheminots qui trouvent un logement avec le soutien de l'entreprise.

De nouveaux programmes seront livrés en 2019 en Île-de-France et en régions.

Toutes les solutions accessibles en un clic

Le site e-logement SNCF a été totalement revu pour constituer une véritable plateforme de services en matière de logement pour tous les salariés du groupe public ferroviaire. Les demandes de logement ou de location dans le patrimoine réservé par l'entreprise sont facilitées.

L'interface, accessible sur tous supports (smartphones, tablettes...) est aussi plus ergonomique pour découvrir toute la palette des logements proposés : hébergement temporaire, offre locative, accession à la propriété, etc.

Le site permet aussi de s'informer sur toutes les aides relevant de la Caisse d'allocations familiales ou de l'entreprise.

Chiffres clés (données 2017)

La SNCF dispose d'environ 33 000 logements réservés, dont 15 000 en Île-de-France :

- 26 000 sont des logements sociaux,
- 7000 sont à loyer libre.

Elle dispose également de 2 000 chambres dans des résidences meublées.

Besoin d'une information ?

<https://e-logement.sncf.fr>

N° interne : 70 53 75

N° externe : 0 810 210 210 (0,6 ct/min), du lundi au jeudi : 8h30 à 11h30 et 13 à 16h30. Vendredi : 8h30 à 12h30.

agencelogement@sncf.fr



Retrouvez toute l'info en un seul clic sur l'appli LES INFOS *



* disponible également sur les stores internes